

# InfoCOUPE

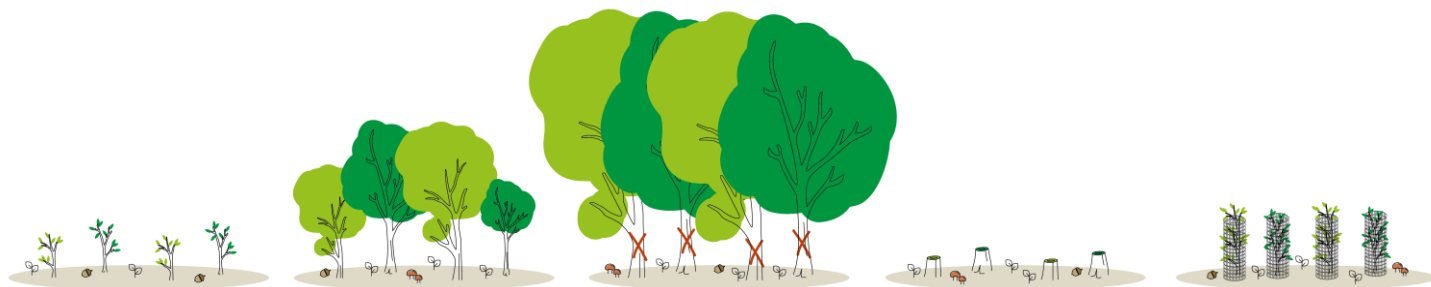
AOÛT 2023

## Forêt domaniale de Maurepas

La forêt domaniale de Maurepas est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie régulière sur les parcelles 1b, 7a et 41b situées sur la commune de Maurepas.

### Une coupe en futaie régulière



#### Informations coupe

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Parcelle                  | 1b, 7a et 41b  |
| Surface                   | 3,41 hectares  |
| Type de peuplements       | Chênes   |
| Volume de bois prélevé    | 168 m <sup>3</sup>   |
| Date de début des travaux | Août 2023  |
| Durée du chantier         | 6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise |

#### Détails travaux

>> La coupe en futaie régulière sur les parcelles 1b, 7a et 41b va prélever des chênes qui dépérissent et qui n'arrivent plus à se renouveler naturellement. Cette coupe permettra à la forêt de demain d'exister.

>> Sur les parcelles 1 et 41, la coupe est définitive et fera place à des plantations l'hiver prochain. Sur la parcelle 7, la coupe ne prélèvera pas tous les sujets

## Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestier . Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public**



## Pourquoi cette coupe ?

**Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé !** La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

## Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur la parcelle 7. La forêt va se régénérer naturellement ; **il n'y aura pas de plantation.**

➤ Une plantation va avoir lieu sur les parcelles 1 et 41 lors de la campagne 2023/2024.

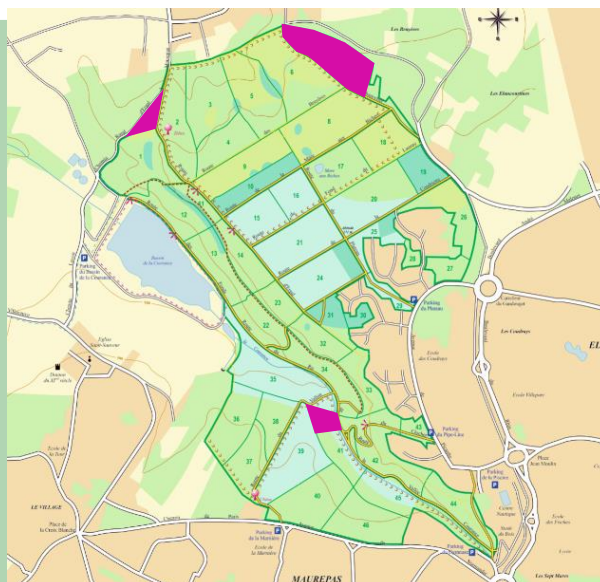
## Où va le bois prélevé ?

Du fait de sa faible qualité, due à l'état dégradé des arbres prélevés, le bois issu de ces coupes sera valorisé principalement en bois de chauffage (bois bûches) en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour alimenter les chaudières franciliennes,

Les **quelques grumes** qui présentent encore des qualités seront quant à elles valorisées en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, bardage, parquet...)

## Plan de la coupe

 Coupe en futaie régulière



## La forêt domaniale de Maurepas

D'une surface de 115 ha, elle est constituée à 51 % de chênes sessiles et pédonculés.

Elle abrite une réserve ornithologique au niveau de l'étang de Maurepas.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principal objectif : le maintien du paysage pour l'accueil du public.



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
Rue Francisco Ferer  
78210 Saint-Cyr-L'école

[Ag.versailles@onf.fr](mailto:Ag.versailles@onf.fr)